

À St-Pierre et Miquelon, la mobilité de la formation au cœur des enjeux d'accès et de maintien dans l'emploi dans l'archipel

Saint-Pierre-et-Miquelon, le 3 juillet 2025. Dans l'archipel où AKTO agit en tant qu'opérateur de compétences unique sur le territoire depuis 2021, la mobilité des salariés, des apprentis ou des formateurs se révèle être un levier indispensable pour favoriser le départ en formation. Le déplacement d'une délégation d'AKTO – composée de Daniel Peltier, représentant du Président Jean Hédou et Cédric Paulin, représentant du vice-président Laurent Barthélémy - à Saint-Pierre et Miquelon, pour rencontrer les partenaires sociaux du territoire, a été l'occasion de présenter l'impact de l'action de l'OPCO dans le territoire et de l'adapter en fonction de l'évolution des besoins formulés par le Conseil d'Orientation Paritaire (COP). Cette visite a également permis des échanges avec des entreprises locales et les représentants institutionnels territoriaux donnant lieu à deux signatures de conventions.

En tant qu'OPCO unique à Saint-Pierre-et-Miquelon, les leviers d'action d'AKTO impactent l'ensemble des entreprises et des actifs du territoire. Les priorités découlent des enjeux définis par les membres du COP qui expriment des besoins en financement de la formation des salariés, en particulier en mobilité, face au manque d'organismes de formation locaux.

Renforcer l'accompagnement des entreprises par la signature d'une prolongation et d'un élargissement de l'Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Afin de renforcer son action sur l'archipel et de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable dans tous les territoires de France, AKTO adapte ses voies d'actions aux besoins et aux freins rencontrés par les entreprises et les actifs Saint-Pierrais. Le conseil d'administration d'AKTO porte un plan d'actions ambitieux. Déployé sur 2024-2025, celui-ci est adapté aux besoins de chaque territoire, dont Saint-Pierre-et-Miquelon. Il porte sur trois axes :

1. Répondre aux besoins de recrutement par le développement de l'alternance et la formation des demandeurs d'emploi ;
2. Améliorer la mobilité ultramarine, européenne et internationale pour faciliter l'accès à la formation ;
3. Répondre aux besoins des bénéficiaires les plus fragiles, notamment à travers le développement d'un socle de compétences.

Ce plan d'actions est en partie le résultat du [diagnostic territorial](#) des besoins en termes de formation, de qualification et d'emploi de Saint-Pierre-et-Miquelon, effectué dans le cadre d'un [Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences \(EDEC\) Multisectoriel](#). D'une durée de deux ans, cet EDEC avait également pour objectif la sécurisation des parcours professionnels des salariés via le financement à 100 % des formations à travers l'EDEC et AKTO. Les formations visées étant des formations certifiantes, qualifiantes et favorisant le maintien dans l'emploi. [En 2024, le financement d'AKTO a conduit à la sécurisation des parcours professionnels de 64 salariés au sein de 10 entreprises.](#)

À l'appui de ce résultat, une prolongation [jusqu'au 31 décembre 2025](#) et un élargissement du cadre de l'intervention de l'EDEC ont été signés en présence du préfet [pour intégrer le financement des](#)

formations obligatoires et des frais annexes (transport, repas, hébergement), une majorité des formations se réalisant en dehors du territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

La mobilité comme réponse à l'offre de formation restreinte, pour favoriser l'accès à la formation et le développement de compétences

Du fait du caractère insulaire de Saint-Pierre et Miquelon et de son nombre d'habitants (moins de 6 000), le territoire possède une offre de formation limitée par rapport à l'hexagone. La formation des demandeurs d'emploi ou des salariés impose souvent deux options : se former en mobilité dans l'hexagone, ou faire venir des formateurs sur le territoire. Or, cette mobilité a un coût qui est difficilement absorbable pour les entreprises de l'archipel, en grande majorité des TPE et PME.

La prise en charge par AKTO du financement de la mobilité des formateurs vers l'archipel et des stagiaires vers l'hexagone ou d'autres territoires d'outre-mer a ainsi favorisé, en 2024 :

- La formation de 123 salariés et 9 demandeurs d'emplois Saint-Pierrais (vs 116 en 2023) pour 152 actions de formation. Parmi eux, 10 ont entamé un parcours en alternance et 21 ont bénéficié d'un financement de mobilité ultramarine pour rejoindre l'hexagone ou un autre territoire d'outre-mer afin d'effectuer leur formation.
- La mobilisation de 29 organismes de formation pour des formations dispensées sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont seulement 2 sont basés sur le territoire.

Au travers de son partenariat avec la direction régionale de France Travail, AKTO a déployé en 2024 une opération de préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) afin de favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emplois sur le métier d'ouvrier polyvalent travaux publics et opérateur amiante. 9 stagiaires ont bénéficié de cette formation et tous ont été recrutés à l'issue du parcours.

Parmi les 152 stagiaires formés en 2024, 74 % relèvent de premiers niveaux de qualification, dont 63 % relevant du CSP "employé".

Des TPE/PME qui nécessitent un accompagnement personnalisé au quotidien

En tant que TPE ou PME, les entreprises de Saint-Pierre et Miquelon possèdent rarement une personne dédiée aux questions de RH et de formation. Elles nécessitent donc que leur OPCO leur apporte un conseil et un soutien quotidien : identification des organismes de formation, gestion administrative des dossiers, organisation de la mobilité des salariés, etc.

Pour mieux répondre aux enjeux propres à Saint-Pierre-et-Miquelon en termes de formation et d'accès à l'emploi, AKTO s'est mobilisé en 2023 avec l'objectif de renforcer son organisation et sa coordination avec les partenaires sociaux, l'écosystème de l'emploi et les entreprises du territoire. Trois équipes ont été mises en place pour renforcer la coordination entre l'archipel et le siège, pour apporter un conseil dédié aux TPE du territoire, et pour assurer la gestion administrative afin d'optimiser le suivi des dossiers de formation et leur financement. En 2024, AKTO a renforcé l'équipe de conseil aux entreprises avec le recrutement de 2 conseillers dédiés aux TPE, en renfort d'une conseillère chargée de l'accompagnement des PME.

Dans une démarche proactive, l'OPCO s'engage à contacter l'ensemble des entreprises de son référentiel sur l'archipel pour lui proposer ses offres de services en matière de formation et d'emploi. 583 rendez-vous ont ainsi été organisés avec les entreprises de l'archipel en 2024. Ceux-ci ont débouché sur 26 diagnostics Flash pour évaluer les besoins en formation des salariés, et 6 Prestations conseil en ressources humaines (PCRH) – une offre d'accompagnement en ressources humaines réalisé par un consultant externe, référencé par AKTO en raison de son expertise.

Ces PCRH ont été facilitées grâce au partenariat d'AKTO signé en septembre 2024 avec la Direction de la Cohésion sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP) de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, assurant le financement d'un cabinet de conseil RH dédié afin d'accompagner 6 entreprises de l'archipel en distanciel et en présentiel, via le financement de la mobilité des effectifs du cabinet. Le déplacement de la délégation d'AKTO a été l'occasion de signer une seconde convention PCRH avec la DCSTEP pour permettre à un panel de 6 à 10 entreprises de bénéficier de prestations de conseil en ressources humaines en 2025.

“En tant qu'OPCO unique à Saint-Pierre-et-Miquelon, notre mission est de proposer un accès à la formation et à l'emploi de manière équitable aux salariés et demandeurs d'emploi - où qu'ils soient. Dans un territoire aux enjeux aussi uniques que Saint-Pierre-et-Miquelon, les entreprises et les actifs du territoire ont besoin d'un OPCO qui connaît bien les réalités du terrain et comment y répondre”, déclare **Daniel Peltier, membre du Bureau d'AKTO, représentant du Président Jean Hédou**

“Nous sommes très heureux de réunir le Conseil d'Orientation Paritaire de Saint-Pierre-et-Miquelon et de pouvoir faire fonctionner le dialogue social. Ces échanges avec le COP sont aussi l'opportunité de faire le point sur la déclinaison de nos partenariats locaux et de prendre en compte les spécificités du territoire”, déclare **Cédric Paulin, membre du Bureau d'AKTO, représentant du vice-président Laurent Barthélémy**

Contacts presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.